

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 23 juin 2026**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2026-06-23-42 | Association Réseau Gérontologique du Rouvray
- CLIC - Demande d'adhésion et d'attribution d'une subvention de
fonctionnement pour l'année 2026**
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 2
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Chantal Lefebvre, Madame Chantal Joly, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Alain Goussault, Madame Sylvie Breham, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Léa Pawelski, Madame Khadija Berraho.

Vu :

- L'article 123.5 du Code de l'action sociale et des familles,
- Le rapport de présentation,

Considérant :

- La demande de subvention formulée par le Réseau Gériatologique du Rouvray – Clic, calculée sur la base de 1 € par stéphanois âgé de plus de 60 ans,
- Le choix de continuer à baser la subvention à hauteur de 1 € par stéphanois de plus de 65 ans, soit 5 092 personnes au dernier recensement,
- Les actions d'information menées par le Clic au bénéfice de la population stéphanoise de 60 ans et plus,
- L'accompagnement qu'il assure auprès des seniors stéphanois dans l'établissement et la mise en œuvre de plans d'aide,
- Le partenariat quotidien existant entre le CCAS et le Clic dans la coordination des interventions auprès des seniors stéphanois.

Le Conseil d'administration décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2026 de 5 092 € à l'association « Réseau gériatologique du Rouvray – CLIC »,
- De verser cette somme directement à l'organisme,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet,
- D'autoriser l'adhésion du CCAS, représenté par son Directeur/sa Directrice, au « réseau gériatologique du Rouvray – CLIC » pour l'année 2026,
- De verser la somme de 10 € sur le compte bancaire de l'association,
- D'imputer la dépense sur la ligne du budget du CCAS prévue à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 30/06/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260623-2026-06-23-42-DE

Publié ou notifié : **13 JUIL. 2026**